DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Délibération
n° 2018.10.363

Stratégie foncière - Délégation du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de La Couronne - Modification n°4 suite à fusion de 3 conventions (requalification du centre-bourg, ZAC La Contrie et reconversion friches industrielles) en 1 (convention d'action foncière)

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2018**
Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard CONTAMINE à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Fabienne GODICHAUD à Anne-Marie BERNAZEAU, Isabelle LAGRANGE à Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Bertrand MAGNANON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° 2018.10.363

URBANISME	Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

STRATEGIE FONCIERE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA COURONNE - MODIFICATION N°4 SUITE A FUSION DE 3 CONVENTIONS (REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG, ZAC LA CONTRIE ET RECONVERSION FRICHES INDUSTRIELLES) EN 1 (CONVENTION D'ACTION FONCIERE)

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « *Le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

La commune de La Couronne a contractualisé à plusieurs reprises avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) pour différents projets comme :

- La revitalisation du centre-ville de La Couronne et du quartier de l'étang des Moines ;
- La requalification de sites industriels ;
- L'aménagement d'un nouveau quartier urbain au niveau du secteur de La Contrie.

Désormais ces différentes conventions ont fusionné sous une seule et même nouvelle convention, rassemblant l'ensemble des projets structurants engagés par la commune de La Couronne en lien avec l'EPF.

Il convient donc de modifier la délégation du droit de préemption urbain à l'EPF sur l'emprise du projet global comme indiqué en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 9 octobre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du droit de préemption urbain sur les zones du territoire de la commune de La Couronne dans le cadre de la convention d'action foncière, tel que précisé ci-dessus ;

DE DELEGUER à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine le droit de préemption urbain sur ce périmètre modifié et élargi.

D'ENGAGER, les formalités de communication et d'affichage règlementaires afin d'informer de cette modification.

D'AUTORISER, Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **26 octobre 2018**	**Affiché le :** **26 octobre 2018**

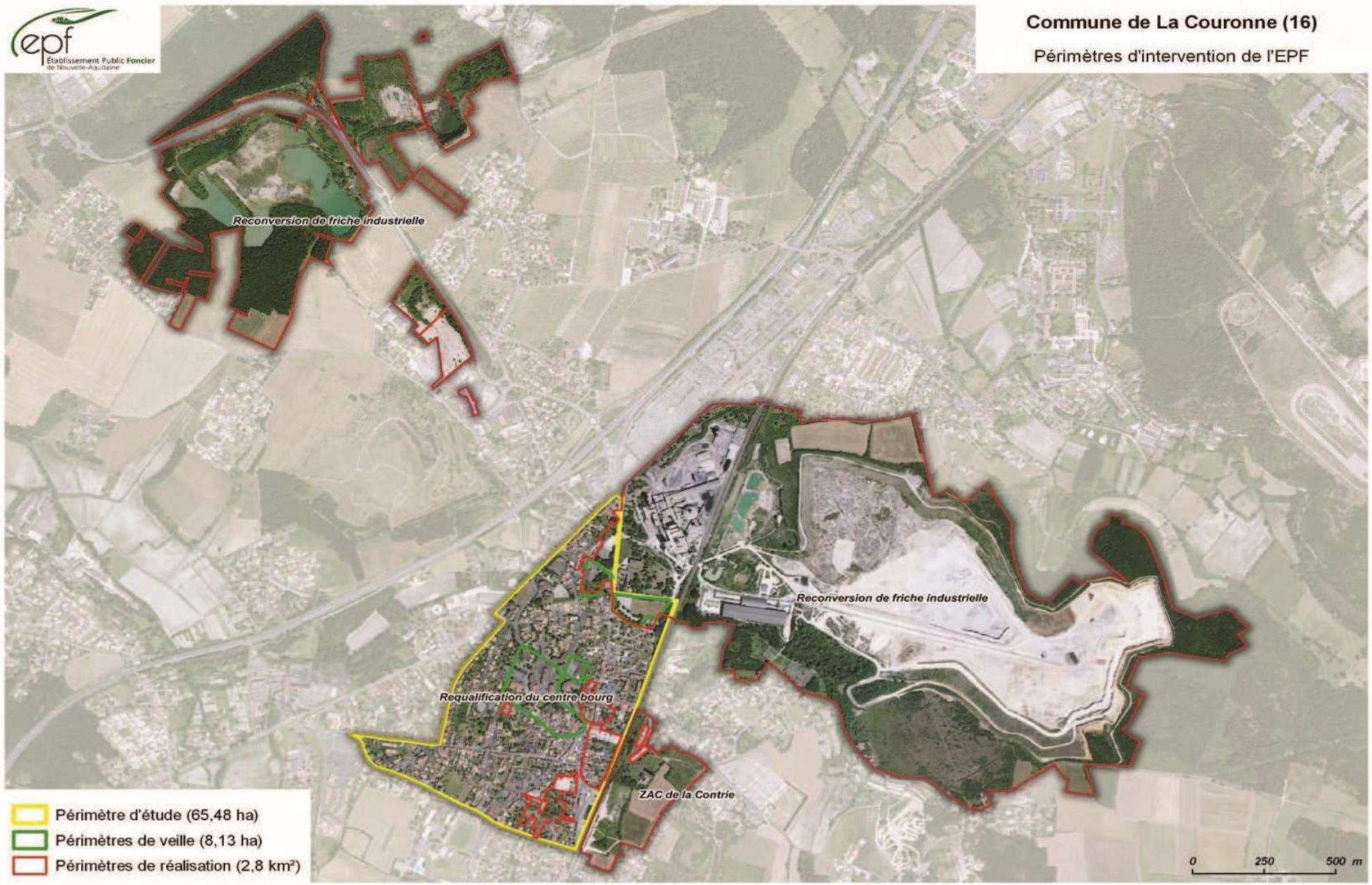
Commune de La Couronne (16)
Périmètres d'intervention de l'EPF
Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine
Reconversion de friche industrielle
Reconversion de friche industrielle
Requalification du centre bourg
ZAC de la Contrie
Périmètre d'étude (65,48 ha)
Périmètres de veille (8,13 ha)
Périmètres de réalisation (2,8 km²)
0
250
500 m